



Conseil économique et social

Distr. générale
1er février 2001
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-cinquième session

6-16 mars 2001

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions thématiques : l'égalité entre les sexes
et toutes les formes de discrimination,
en particulier le racisme, la discrimination raciale,
la xénophobie et l'intolérance qui s'y rattache**

Déclaration soumise par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2001/1.

Zonta International, organisation de cadre supérieur, qui a pour objectif d'améliorer la condition de la femme dans les domaines juridique, politique, économique, de l'enseignement, de la santé et de l'emploi, s'efforce de mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles et de promouvoir l'égalité entre les sexes et la concrétisation des droits de la personne humaine pour les femmes.

Zonta International s'est en particulier intéressée au problème de la violence à l'encontre des femmes, qui constitue une des nombreuses facettes de la discrimination à leur égard, et qui touche les femmes dans l'exercice de leurs droits de la personne humaine à tous les stades de leur vie. À partir de 1995, année durant laquelle le Sommet sur la violence à l'égard des femmes organisé par Zonta International a suscité parmi ses membres et dans les médias une plus grande prise de conscience des multiples formes que prend la violation contre les femmes, Zonta International a élargi son action à la prévention et à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles. Au cours des trois dernières années, dans le cadre de son projet international avec le Comité des États-Unis pour l'UNICEF, l'organisation a apporté son soutien aux efforts déployés pour diminuer radicalement les mutilations génitales féminines au Burkina Faso. En collaboration avec UNIFEM, Zonta poursuit en Inde un autre projet de lutte contre la violence fondée sur le sexe, comportant une « alphabétisation juridique » du personnel de police sur les questions d'égalité des sexes et de violence, le parrainage d'une campagne médiatique destinée à développer au sein du public la prise de conscience de la violence à l'encontre des femmes et l'élaboration d'un recueil de conseils à l'attention des femmes victimes de violence. Grâce aux bourses accordées aux clubs Zonta qui, à travers le monde, s'associent à des organisations locales pour enseigner aux enfants l'art de la médiation et favoriser ainsi le développement de relations exemptes de violence, Zonta International encourage l'égalité entre les sexes et favorise la réduction de la violence.

Un autre projet de Zonta International qui s'inscrit dans le cadre d'un programme d'élimination du tétanos maternel et néonatal au Népal de l'UNICEF porte sur ce qui constitue parfois une autre forme de discrimination – à savoir l'absence d'accès pour les femmes à des services de soins de santé appropriés.

En tant que membre du Projet 5-0, un réseau d'organisations internationales de femmes qui appor-

tent leur soutien à divers projets destinés à accroître la capacité économique et productive des femmes, Zonta International lutte contre la discrimination entre les sexes résultant des inégalités au niveau des structures et politiques économiques.

En ce nouveau millénaire, Zonta International entend collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, ses organes et les autres organisations non gouvernementales à l'instauration d'un monde où l'inégalité fondée sur le sexe, la classe ou l'appartenance ethnique n'existera plus dans aucun pays ni dans les relations entre ceux-ci.